



Charles Lafortune, Vincent-Guillaume Otis, Kim Thúy ainsi qu'une coalition de partenaires du Curateur public du Québec s'unissent pour souligner une petite révolution touchant les personnes en situation de vulnérabilité

Montréal, le 15 novembre 2020. - Le Curateur public du Québec s'allie à plusieurs représentants du milieu artistique, d'ordres professionnels et d'organismes de défense et de représentation de personnes inaptes et vivant des difficultés afin de souligner une petite révolution qui permettra de mieux protéger ceux qui en ont besoin. Une vingtaine de personnalités, dont les comédiens Charles Lafortune et Vincent-Guillaume Otis, l'écrivaine Kim Thúy, le ministre de la Famille et ministre responsable du Curateur public, Mathieu Lacombe, ainsi qu'une coalition de partenaires du Curateur public participent à la [vidéo *Une petite révolution est en cours*](#) et livrent un message rempli d'espoir.

La vidéo met en lumière plusieurs changements bénéfiques qui découleront de l'adoption à l'unanimité le 2 juin dernier de la Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes. Elle témoigne également de l'esprit de coopération qui unit tous les acteurs mobilisés dans la réussite de son implantation, qui aura lieu d'ici 2022 et qui touchera des milliers de Québécois.

Citations :

« Le consensus exprimé par les participants à cette vidéo démontre que les personnes inaptes et en situation de vulnérabilité, ainsi que leurs proches, attendaient cette petite révolution avec grand intérêt. C'est ce côté rassembleur qui m'a poussé à décider de déposer le projet de loi et de le faire adopter, pour mieux répondre aux réalités d'aujourd'hui. Plusieurs artistes, partenaires, représentants de la société civile et employés du Curateur public, ainsi que des personnes inaptes et leurs proches, ont uni leurs voix dans cette vidéo afin de célébrer les changements qu'apportera la Loi. C'est un message qui, j'en suis certain, saura trouver écho auprès des Québécoises et des Québécois. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille et ministre responsable du Curateur public du Québec

« Nous sommes particulièrement fiers de cet outil, qui contribuera certainement à faire connaître les changements bénéfiques que la Loi apportera pour de nombreux citoyens. Nous remercions nos partenaires, qui sont à nos côtés et qui sont aussi convaincus qu'il faut travailler ensemble pour faire de la Loi un succès collectif. »

M^e Denis Marsolais, curateur public du Québec

Liste des participants à la vidéo :

- Charles Lafortune, animateur, comédien et producteur
- Kim Thúy, écrivaine
- Vincent-Guillaume Otis, comédien, et son frère, Jean-Sébastien Otis
- M^e Denis Marsolais, curateur public du Québec
- M^e Marie-Andrée Tremblay, Marie Line-Beaudoin, Christine Jacques, Katheryn Avelar, Marc-André Grégoire, Randolph Pierre et Hassen Kessentini, employés du Curateur public
- M^e Hélène Potvin, présidente, Chambre des notaires du Québec
- D^{re} Nathalie Saad, vice-présidente du conseil d'administration, Collège des médecins du Québec
- Guylaine Ouimette, T.S., présidente, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Isabelle Tremblay, directrice générale, Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
- Paul Lupien, président, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Nathalie Richard, directrice générale, L'Étoile de Pacho – Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés
- Marie Rhéaume, directrice générale, Réseau pour un Québec Famille
- Louise Bourgeois, présidente, Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec
- Luc Chulak, directeur général, Fédération québécoise de l'autisme
- Anik Larose, directrice générale, Société québécoise de la déficience intellectuelle
- Daniel Jean, directeur général, Office des personnes handicapées du Québec
- France Boisclair, vice-présidente, Regroupement des aidants naturels du Québec
- René Cloutier, directeur général, Réseau Avant de Craquer
- Magalie Dumas, directrice générale adjointe, L'Appui pour les proches aidants d'aînés
- Geneviève Mottard, CPA, CA, présidente, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- M^e Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec (Barreau du Québec)
- Mathieu Lacombe, ministre de la Famille et ministre responsable du Curateur public du Québec

Faits saillants :

- La Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 2 juin dernier.
- La Loi valorise davantage l'autonomie des personnes et l'exercice de leurs droits civils, et tient compte de leurs volontés et préférences. Elle adapte les mesures de protection aux facultés de chaque personne et reconnaît également le rôle privilégié que peuvent jouer la famille et les proches.
- La Loi prévoit également une importante simplification des régimes de protection actuels ainsi que la création d'une mesure d'assistance et d'une mesure de représentation temporaire. Des améliorations sont de plus apportées au mandat de protection, afin qu'il protège mieux la personne inapte et son patrimoine, ainsi qu'à la tutelle du mineur, pour une meilleure protection du patrimoine des mineurs. Enfin, la Loi précise le rôle du Curateur public et modernise l'institution.
- Touchés de près par le sujet de l'incapacité, Charles Lafortune, Vincent-Guillaume Otis et Kim Thúy, des personnalités connues et aimées des Québécois, ont accepté de

participer à la vidéo, afin de sensibiliser la population à l'importance des changements positifs apportés par la Loi.

- Le Curateur public et ses partenaires préparent ensemble l'entrée en vigueur de la Loi, prévue d'ici juin 2022. Différentes activités sont prévues au cours des prochains mois, afin de faire connaître les changements qui seront apportés par la Loi, tant auprès des professionnels concernés que de la population. La diffusion de la vidéo *Une petite révolution est en cours* se fera sur les médias sociaux et les différents canaux numériques du Curateur public. Elle sera également relayée par ses partenaires.
- La page Web curateur.gouv.qc.ca/MieuxProtéger ainsi qu'une infolettre permettent d'en apprendre plus sur la Loi.

-30-

Information et entrevues :

Patrick Charette-Dionne
Conseiller en relations publiques
Curateur public du Québec
Cell. : 438 825-2371
patrick.charette-dionne@curateur.gouv.qc.ca